

GENERALTIRE 



DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

VOS PNEUS GENERAL TIRE

100%

GARRANTIS*

*Voir conditions au verso



GENERALTIRE 

Marque du groupe Continental



TOURISME

4x4 - SUV

UTILITAIRE

Offre valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

LA GARANTIE GENERAL TIRE PROTEC COUVRE À 100% **

Les dommages irréparables

résultant d'une utilisation normale sur route (coups de trottoir, nids de poule, etc.)

**- les dégradations par actes de vandalisme
(sur présentation d'un dépôt de plainte)**

Comment ça marche ?

- 1** Vous achetez des pneus GENERAL TIRE gamme tourisme, camionnette et 4x4 dans un point de vente référencé sur le site www.generaltire-club.fr
- 2** Vous souscrivez à la garantie GENERAL TIRE PROTEC auprès de votre revendeur (8 euros/pneu TTC - prix conseillé) qui doit le préciser impérativement sur votre facture.
- 3** Vous vous inscrivez sur le site www.generaltire-club.fr en cliquant sur **Garantie GENERAL TIRE PROTEC** ; vous ajoutez en pièce jointe la copie de votre facture (scan ou photo).
La garantie est effective dès le jour de votre inscription et ce pendant 12 mois à partir de la date d'achat et de montage des pneus GENERAL TIRE sur votre véhicule.
- 4** Si durant ces 12 mois de garantie, vos pneus GENERAL TIRE subissent un dommage irréparable, le distributeur qui a vendu et monté les pneus :
 - vérifiera l'applicabilité de la garantie (après examen technique du ou des pneus endommagés)
 - remplacera gratuitement le ou les pneus bénéficiant de la garantie par un ou des pneus identiques. Si ces pneus identiques devenaient indisponibles, le distributeur vous proposera un modèle équivalent dans la gamme GENERAL TIRE.Les frais de montage et d'équilibrage restent à votre charge. Les droits de la garantie ne sont pas cessibles à un tiers et sont liés au véhicule équipé des pneus GENERAL TIRE.
Offre valable pour les particuliers et les professionnels.